

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

FD 350 Lingettes de désinfection

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Les lingettes de désinfection FD 350 conviennent à la désinfection par frottage et au nettoyage de surfaces de produits médicaux.

Catégories de produits [PC]

PC0 - Autres
Désinfectants

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Telefax : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com

DÜRR DENTAL BENELUX B.V.B.A., Molenheidebaan 97, 3191 Hever, Belgium

Tel: +32 15 61 62 71, Fax.: + 32 15 61 09 57, info@duerr.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Sol. 1 ; H228 - Solides inflammables : Catégorie 1 ; Matière solide inflammable.

Procédure de classification

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H228 Matière solide inflammable.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

FD 350 contient alcools, matières odorantes et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

Composants dangereux

1-PROPANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119486761-29 ; N°CE : 200-746-9; N°CAS : 71-23-8

Poids : 32 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Dam. 1 ; H318 STOT SE 3 ; H336

ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43 ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids : 26 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25 ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Poids : $\geq 1 - < 3$ %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

En cas d'ingestion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO₂) Poudre d'extinction Eau en aérosol Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

5.3 Conseils aux pompiers

Adapter l'équipement de protection en fonction de l'environnement de l'incendie.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Équipes d'intervention

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Autres informations

Jeter la serpillière usagée dans les ordures ménagères - ne pas la jeter dans les toilettes.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

Conserver le récipient bien fermé. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Ne pas stocker à des températures inférieures à 5 °C.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires. Ne pas stocker avec des substances encourageant l'incendie et à combustion spontanée ainsi qu'avec des substances solides facilement inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA (B)

Valeur seuil : 100 ppm / 250 mg/m³

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA (B)

Valeur seuil : 1000 ppm / 1907 mg/m³

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/STEL (B)

Valeur seuil : 400 ppm / 1000 mg/m³

Type de valeur limite (pays d'origine): TLV/TWA (B)

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m³

Valeurs DNEL/DMEL et PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)

Valeur seuil : 1036 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 81 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 80 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Voie d'exposition : Par voie orale

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 61 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Voie d'exposition : Inhalation

Fréquence d'exposition : Court terme (aigu)

Valeur seuil : 1723 mg/m³

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : Long terme (répété)

Valeur seuil : 136 mg/kg

Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection

Révision : 01.01.2018

Version (Révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'édition : 01.01.2018

Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	268 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	950 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	87 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	206 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	114 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (local) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Court terme (aigu)
Valeur seuil :	1900 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	343 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	950 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	319 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	89 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	26 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)
Valeur seuil :	888 mg/kg
Facteurs de sécurité :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL salarié (systémique) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	Long terme (répété)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

Valeur seuil :	500 mg/m ³
PNEC	
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Valeur seuil :	10 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Valeur seuil :	1 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	2,2 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Valeur seuil :	22,8 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau de mer (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Valeur seuil :	2,28 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition :	Eau (Y compris la station d'épuration)
Valeur seuil :	96 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	0,96 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	0,79 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	0,63 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	3,6 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau de mer (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	2,9 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC Intoxication secondaire (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	729 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Valeur seuil :	580 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau douce (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	140,9 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC eaux, eau de mer (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	140,9 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur seuil :	28 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau douce (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	552 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC sédiment, eau de mer (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	552 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC Intoxication secondaire (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	160 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC station d'épuration (STP) (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Valeur seuil :	2251 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.
Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : lingettes

Couleur : blanc

Odeur : Alcool

Données de sécurité

Température de fusion / plage de fusion :	(1013 hPa)	non applicable
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	non applicable
Température de décomposition :	(1013 hPa)	non applicable
Point éclair :		Combustible
Température d'ignition :		Combustible
Limite inférieure d'explosivité :		négligeable
Limite supérieure d'explosivité :		négligeable
Pression de la vapeur :	(50 °C)	non applicable
Densité :	(20 °C)	aucune/aucun
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	non applicable
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)	négligeable
pH :		non applicable
log P O/W :		non applicable
Seuil olfactif :		Aucune donnée disponible
Teneur en COV maximale (CE) :		59,7 Pds %
Solides inflammables :	Matière solide inflammable. (H228).	
Matières solides comburantes :	Non applicable.	
Propriétés explosives :	Non applicable.	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.	

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

Aucun(e) n'est connu(e).

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Concentré:

Effets aigus

Toxicité orale aiguë

Paramètre : DL50
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 423
Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Par voie orale
Dose efficace : négligeable

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Le produit ne possède ni propriétés d'irritation de la peau ni de propriétés de sensibilisation.

Toxicité dermique aiguë

Paramètre : DL50
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 402
Paramètre : ATEmix calculé
Voie d'exposition : Dermique
Dose efficace : négligeable

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : CL50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 33,8 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE 403
Paramètre : CL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 125 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE 403
Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 25 mg/l
Temps d'exposition : 6 h
Méthode : OCDE 403
Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 72,6 mg/l
Temps d'exposition : 4 h

Effet irritant et caustique

Human Skin Model (HSM) test non corrosif Méthode : OECD 431. Oeil du lapin: pas irritant. Méthode : OECD 405.

Sensibilisation

Cobaye: pas d'effet sensibilisant. Méthode : OECD 406.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Toxicité orale subaiguë

Paramètre : NOAEL(C) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 1730 mg/kg
Temps d'exposition : 24 h
Méthode : OCDE 408

Toxicité par inhalation subaiguë

Paramètre : NOAEL(C) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 20 mg/l

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucune information disponible.

11.5 Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP] ainsi que nos propres examens.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 4480 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 11200 mg/l
Paramètre : CL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : > 15000 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Tête de boule
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 9640 mg/l
Temps d'exposition : 96 h
Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Leuciscus idus (aunée dorée)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection

Révision : 01.01.2018

Version (Révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'édition : 01.01.2018

Paramètres d'évaluation : Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

Paramètre : NOEC (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Espèce : Ceriodaphnia spec

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 9,6 mg/l

Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 3644 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 9200 - 14300 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Espèce : Ceriodaphnia spec

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 1806 mg/l

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 13299 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : 9714 mg/l

Temps d'exposition : 24 h

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 48 h

Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Paramètre : NOEC (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)

Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia

Dose efficace : > 100 mg/l

Temps d'exposition : 504 h

Méthode : OCDE 211

Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Paramètre : EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)

Espèce : Scenedesmus subspicatus

Paramètres d'évaluation : Inhibition de la courbe de croissance

Dose efficace : 3100 mg/l

Temps d'exposition : 168 h

Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Espèce : Chlorella vulgaris

Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues

Dose efficace : 275 mg/l

Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection

Révision : 01.01.2018

Version (Révision) :

3.0.1 (3.0.0)

Date d'édition : 01.01.2018

Espèce :	Selenastrum capricornutum
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	440 mg/l
Paramètre :	IC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce :	Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	> 100 mg/l
Paramètre :	ErC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce :	Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	> 4800 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Méthode :	OCDE 201
Paramètre :	EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce :	Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Paramètre :	EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce :	Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	72 h
Paramètre :	EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce :	Algues
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	1800 mg/l
Temps d'exposition :	168 h

Chronique (à long terme) toxicité pour les algues

Paramètre :	NOEC (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce :	Algues
Paramètres d'évaluation :	Chronique (à long terme) toxicité pour les algues
Dose efficace :	1150 mg/l
Temps d'exposition :	48 h

Toxicité bactérielle

Paramètre :	EC50 (1-PROPANOL ; N°CAS : 71-23-8)
Espèce :	Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	2700 mg/l
Temps d'exposition :	16 h
Paramètre :	EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	> 100 mg/l
Paramètre :	EC10 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce :	Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation :	Toxicité bactérielle
Dose efficace :	5175 mg/l
Temps d'exposition :	18 h

Effets dans les stations d'épuration

Paramètre :	EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Inoculum :	Effets dans les stations d'épuration
Dose efficace :	5800 mg/l
Temps d'exposition :	4 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

Pas de données disponibles.

Biodégradation

Pas de données disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution connue ou prévue sur les compartiments environnementaux

Lingettes: Aucune donnée disponible

Adsorption/Désorption

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Éliminer en observant les réglementations administratives. Jeter la serpillière usagée dans les ordures ménagères - ne pas la jeter dans les toilettes. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ONU 3175

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (N-PROPANOL · ÉTHANOL)

Transport maritime (IMDG)

SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (N-PROPANOL · ETHANOL)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (N-PROPANOL · ETHANOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 4.1
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 40
Code de restriction en tunnel : E
Réglementations particulières : LQ 1 kg · E 2
Étiquette de danger : 4.1

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 4.1
Numéro EMS : F-A / S-I
Réglementations particulières : LQ 1 kg · E 2

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

Étiquette de danger : 4.1
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
Classe(s) : 4.1
Réglementations particulières : E 2
Étiquette de danger : 4.1

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration léthale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO₂ = Dioxyde de carbone

COV = Composés organiques volatils

CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)

DL50 = Dose léthale médiane

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA = Association international du transport aérien

ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile international - instruction technique

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : FD 350 Lingettes de désinfection
Révision : 01.01.2018
Date d'édition : 01.01.2018

Version (Révision) : 3.0.1 (3.0.0)

modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP
Mention H = Mention de danger SGH
NE = Norme Européenne
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONU = Nations Unies
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
UE = Union Européenne
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
